



Retour du jour de carence : démagogique *et* injuste

Instauré en 2012 puis abrogé en 2014, l'article 48 du PLF 2018 rétablit le jour de carence : « Les agents publics civils et militaires en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé. (...) ».

→ La décision de réintroduire un jour de carence, annoncée par le ministre Gérard Darmanin lors des États Généraux des comptes de la nation, est profondément injuste car elle nuit à la santé des policiers, alors que leurs conditions de travail se dégradent fortement.

Les policiers ne s'absentent pas sans raison !

→ Elle est démagogique car ce n'est pas cette mesure représentant 170 millions d'euros qui rééquilibrera le budget de la France et qui permettra d'économiser les 5 milliards nécessaires pour boucler le budget 2017, selon l'audit de la Cour des comptes.

Elle est tout simplement inutile !

« Pour l'UNSA police, après le gel annoncé de la valeur du point d'indice, cette mesure apparaît comme un manque de reconnaissance de l'implication au quotidien des policiers dans leurs missions.

L'UNSA Police demande au gouvernement de respecter la parole d'Emmanuel Macron, qui promettait le 12 avril un gain de pouvoir d'achat aux agents publics. »

*Philippe Capon
Secrétaire Général UNSA Police*

UNSA Police, le langage de vérité !